

Réunion des Hautes Parties contractantes à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination

9 mars 2010 Français Original: anglais

| Genève, | 7-13 | novem | bre 2007 |
|---------|------|-------|----------|
|---------|------|-------|----------|

## Compte rendu analytique de la 8<sup>e</sup> séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le 12 novembre 2007, à 15 heures

Président: M. Verros .....(Grèce)

## **Sommaire**

Mines autres que les mines antipersonnel (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Groupe d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications aux comptes rendus des séances de la Réunion seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.



La séance est ouverte à 15 h 10.

## Mines autres que les mines antipersonnel (point 11 de l'ordre du jour) (suite)

1. **Le Président** dit que, puisque les consultations au titre de ce point de l'ordre du jour sont toujours en cours, la séance sera suspendue en attendant que ces consultations soient achevées.

La séance est suspendue à 15 h 10; elle reprend à 16 h 50.

- 2. **M. da Rocha Paranhos** (Brésil), s'exprimant en tant que collaborateur du Président, signale que, s'il a mené de nombreuses consultations la semaine précédente sur la question des mines autres que les mines antipersonnel, aucun accord n'avait encore été trouvé sur des questions controversées telles que la détectabilité, la vie active et la définition d'un périmètre délimité. La majorité des délégations souhaitent que ce point continue de figurer à l'ordre du jour, mais toutes ne sont pas encore prêtes à reprendre les discussions sur les propositions figurant dans les documents CCW/GGE/XII/WG.2/1/Rev.2 et CCW/GGE/XV/WG.2/1.
- 3. Dans ce contexte, M. da Rocha Paranhos propose qu'une décision soit prise dans le but de consacrer deux journées à l'examen de la question des mines autres que les mines antipersonnel lors de la prochaine Réunion des Hautes Parties contractantes, en 2008.
- 4. **M. Bettauer** (États-Unis d'Amérique) dit qu'il est opposé à l'emploi de l'expression «deux journées», car une heure à peine avait été effectivement consacrée à l'examen de la question au cours de la présente Réunion des Parties, alors que deux journées avaient été mises de côté à cet effet. Des dépenses inutiles ont donc été engagées, et les États parties ont dû payer pour des services de conférence dont ils n'avaient pas besoin.
- 5. **M. da Rocha Paranhos** (Brésil), s'exprimant en tant que Collaborateur du Président, répond que sa proposition ne vise pas à faire en sorte que la Réunion prenne la décision définitive de consacrer deux jours à l'examen de cette question, mais à donner à la prochaine présidence la souplesse nécessaire pour pouvoir décider, après consultations, du temps nécessaire à cet examen.
- 6. **Le Président** dit que de nouvelles consultations et des négociations bilatérales auront lieu dans le but de prendre une décision.

La séance est levée à 17 heures.

**2** GE.07-64442